



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Présentation des travaux académiques mutualisés (TraAM)

Présentation du projet national « TraAm »

À l'initiative de la direction du numérique pour l'éducation (DNE), les travaux académiques mutualisés (TraAM) permettent d'expérimenter des séquences pédagogiques innovantes en académie et de créer des échanges entre académies autour de thèmes émergents du numérique éducatif.

Co-pilotés par la DNE et l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR), les TraAM sont un dispositif de mutualisation inter-académique et interdegré qui s'appuie sur des expérimentations dans des classes. Il donne lieu à la production de ressources pédagogiques indexées sur Edubase.

Nationalement, les travaux présentés résultent de l'engagement de quelques 700 enseignants répartis sur l'ensemble du territoire, école, collège, lycée et post-bac (BTS) ainsi que sur 18 disciplines et enseignements. Ils représentent plus de 120 équipes engagées dans ce dispositif.

Pour notre région académique, pour l'année scolaire en 2024-2025, 7 projets ont été retenus :

- 2 projets ont été initiés en 2023-2024 et reconduits pour une seconde année
- 5 projets débutent cette année et pourront éventuellement être prolongés

Objectifs principaux

- Favoriser la diffusion des usages numériques les plus pertinents.
- Soutenir des équipes académiques pilotées par l'inspection territoriale pour expérimenter des pratiques émergentes mobilisant le numérique.
- Explorer une thématique disciplinaire, interdisciplinaire ou transdisciplinaire pour développer une expertise par l'expérimentation.
- Impulser et faciliter les échanges entre académies (mutualisation de ressources, co-création de contenus pédagogiques, partage de séquences, etc.)
- Produire des scénarios pédagogiques indexés dans Edubase,
- Proposer des comptes rendus d'observations pour les diffuser auprès de tous les acteurs : académies (formateurs, CARDIE, ...), DGESCO, IGESR, etc.
- Produire des parcours d'auto-formation en libre accès sur M@gistère

EN définitive, les TraAm contribuent ainsi à l'accompagnement des enseignants dans le cadre de la stratégie pour le numérique et ses déclinaisons dans les académies.

Fonctionnement et calendrier annuel

Courant mars

- ▶ Publication des thématiques retenues pour chaque discipline
- ▶ Publication du cahier des charges et de la procédure de dépôt des candidatures
- ▶ Lancement de l'appel à candidatures

Mars – Mai

Sous l'impulsion d'un inspecteur (IA-IPR et/ou un IEN-ET ou IEN-EG ou IEN), un groupe de travail disciplinaire ou transdisciplinaire est constitué et un projet est proposé à la DRNE BFC.

Mai

Fin de l'appel à candidature et remontée des projets via la DRNE BFC.

Juin

Identification des 6 académies qui travailleront sur le thème par les experts de la DNE – transmission des résultats à la DRNE BFC.

Septembre – Octobre

▶ **Au niveau national** : L'expert du bureau de l'accompagnement des usages et de l'expérience utilisateur (TN3) constitue le groupe de travail national avec l'IGESR. Chaque académie est représentée par un professeur « référent TraAM ». Les groupes disciplinaires se réunissent ensuite dans le courant de l'année en présentiel et à distance pour faire les points d'étape nécessaires.

▶ **Au niveau académique** : Finalisation de la constitution des équipes et échanges avec la DRNE pour définir les besoins d'accompagnement. Des temps de réunion de l'équipe TraAM académique sont conduits localement sous la responsabilité de l'inspecteur référent. L'interlocuteur académique au numérique (IAN) est associé à ces travaux. Un conseiller au numérique pour l'éducation peut y être associé pour apporter un soutien technique et pédagogique.

Durant l'année scolaire

▶ **Au niveau national** : Les groupes disciplinaires nationaux se réunissent ensuite dans le courant de l'année en présentiel et à distance pour faire les points d'étape nécessaires.

▶ **Au niveau académique** : Des temps de réunion de l'équipe TraAM académique sont conduits localement sous la responsabilité de l'inspecteur référent. L'interlocuteur académique au numérique (IAN) est associé à ces travaux. Un conseiller au numérique pour l'éducation peut y être associé pour apporter un soutien technique et pédagogique.

Courant Mars

Les équipes académiques peuvent répondre à nouveau à l'appel à projet pour solliciter pour un renouvellement d'une année soit pour poursuivre les travaux engagés soit pour proposer un parcours magistère.

Fin d'année scolaire

- ▶ Les groupes de travail rédigent des synthèses. Elles mettent en évidence la dynamique impulsée par le dispositif. Elles montrent aussi que les usages du numérique dans les pratiques pédagogiques disciplinaires sont source de développement de compétences disciplinaires et transdisciplinaires contribuant à la construction d'une culture numérique.
- ▶ Publication des séquences sur Édubase